

**Service Naval.**—Le Service Naval du Canada a été établi par la loi du Service Naval de 1910 (9-10 Edouard VII, chap. 43) dont les dispositions essentielles ont été données dans l'Annuaire de 1910, pp. xxvi-xxix. Le ministère du Service naval ainsi créé se compose maintenant de huit divisions:—(1) Marine marchande, (2) Pêcheries, (3) Protection des pêcheries, (4) Marées et courants marins, (5) Hydrographie, (6) Radiotélégraphie, (7) Surveillance des eaux boréales et (8) Service des Sauvetages. Pour l'exercice 1917-18, il lui a été voté des crédits s'élevant à \$3,864,250 sur lesquels \$2,876,537.85 étaient dépensés au 31 mars 1918. A elle seule, la division de la marine marchande s'est vu attribuer \$1,000,000, dont \$855,695.95 avaient été employés au 31 mars 1918. En outre, il a été dépensé pendant la même période, par ce département, \$10,985,853 sur les crédits de guerre.

**Collège Royal Naval.**—Les directeurs de ce collège continuent à donner des rapports encourageants au sujet de leurs élèves et signalent les progrès qu'ils ont accomplis tant dans leurs études que dans leur entraînement physique, durant l'année écoulée. Les aspirants en service sur les navires de la flotte britannique ou sur ceux de la marine canadienne sont également bien notés, s'étant montrés capables et habiles. A l'heure actuelle, cinquante-deux officiers de la marine canadienne ont été prêtés à la marine britannique, pour servir sur ses navires; ils comprennent cinq lieutenants de vaisseau, dix-huit officiers faisant fonctions de lieutenants de vaisseau, trois mécaniciens ayant rang de lieutenant; neuf enseignes de vaisseau, deux faisant fonctions d'enseigne de vaisseau, et quinze aspirants. Aux examens ouverts en mai 1917, vingt candidats ont été admis. Les cours de cette institution correspondent à ceux du Collège Royal Militaire de Kingston. Les jeunes gens sortant du Collège Naval peuvent à leur choix, ou bien entrer dans la marine ou bien devenir fonctionnaires du gouvernement, qui les place dans le service hydrographique ou celui des marées et courants, ou enfin il leur est loisible de suivre le cours de sciences appliquées en deuxième année aux universités McGill ou de Toronto. Des arrangements ont été faits avec l'amirauté au moyen desquels huit gradués du Collège Royal Naval peuvent entrer, chaque année, dans la marine britannique, aux mêmes conditions qui régissent les autres officiers de marine. A la suite des examens d'admission des 16, 17 et 18 mai 1917, 20 admissibles sont entrés au collège le 2 août 1917. Jusqu'au 6 décembre 1917, ce collège était situé à Halifax, mais la catastrophe qui se produisit ce jour-là dans cette ville détruisit ses bâtiments et l'obligea à chercher refuge ailleurs. En janvier 1918, ses élèves reprirent le cours de leurs études au Collège Royal Militaire de Kingston, Ontario, à titre temporaire et, pendant ce temps, l'on aménagea des locaux à Esquimalt, C. B. Le 23 septembre 1918, dix candidats qui avaient passé avec succès les examens d'admission des 15, 16 et 17 mai 1918, reçurent l'ordre de se rendre au collège à Esquimalt. Durant les cours d'automne 1918, on y comptait 20 élèves de seconde année et 14 de troisième année, soit un total de 44.

**Police montée du Nord-Ouest.**—Ce corps, qui a ses quartiers généraux à Regina, entretient des détachements au Manitoba, dans la